



Imputation par un club d'une amende de la fédération à une joueuse amateur

Par **Fellix**, le **19/07/2025** à **00:00**

Bonjour,

Suite à une faute technique imputée à une basketeuse amateur, la fédération a sanctionné le club avec une amende de 600€. Le club usant de son règlement intérieur l'y autorisant impose à la joueuse de lui verser le montant de l'amende.

La clause du règlement intérieur (je n'ai pas le texte) donnant le droit de réclamer le paiement de sanctions est-elle légale ?

La joueuse peut-elle contester, de quels recours dispose-elle, que risque-t-elle en cas de refus de payer ?

Merci pour votre aide.